



Non à la fusion ZBF, Brigade départementale : tout le monde est concerné !

L'inspecteur d'académie du Rhône a annoncé lors du CSASD du 18 février 2025 la fusion des postes de BREP+ avec les titulaires remplaçants départementaux à la rentrée scolaire 2026 !

Cela signifie ni plus ni moins que la disparition de la Brigade REP+ et la remise en cause des 18 demi-journées de formation et concertation pour les enseignants de REP+ ! Rappelons qu'il y a quelques années que la suppression de la brigade REP+ avait entraîné la fin des 18 demi-journées de formation et de concertation pour les personnels affectés en REP+ et que l'IA-DASEN avait finalement été contraint pour respecter la réglementation de recréer des postes de brigade REP+ !

La fusion des ZIL/TZR/TSR/Brigades REP+ a déjà été mise en place dans certains départements, mais dans d'autres comme le 94 et le 77 face à la mobilisation, les inspecteurs d'académie ont renoncé à ce projet pour cette année !

En Seine Saint Denis (93) la dissolution des BREP+ dans le contingent des TZR a conduit à une diminution des 2/3 des 18 demi-journées REP+ ; les collègues REP+ n'ont tout simplement plus de temps de concertation alors que le décret n° 2014-942 du 20 août 2014 spécifie bien que « *dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire inscrites sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, le service d'enseignement des personnels enseignants qui y exercent, fixé à l'article 1er du présent décret, est réduit de 18 demi-journées par année scolaire. ...* »

Les jours de formation ont été massés sur le début et la fin d'année. Tous les TZR peuvent être mobilisés en REP+, y compris ceux de circonscriptions éloignées !

Puis de novembre à avril (période dite « de tension ») les TZR sont envoyés sur tout le département !

Ainsi tous les personnels remplaçants vont devoir se déplacer plus loin !

Tout le monde est concerné par cette fusion : les TZR vont se concentrer sur la REP en périodes 1 et 5, et les anciens ZBF devront se déplacer hors leur secteur sur les périodes 2, 3 et 4 !

En plus des remises en cause du statut, cette fusion entraîne une baisse conséquente de la rémunération des ZBF, puisque les DSDEN l'ayant mise en place ne rémunère plus qu'à hauteur de 1/30^e de la prime REP+ les services effectués ! Or, le tribunal administratif de Montreuil confirme par une décision du 13 novembre 2023 que la prime REP+ doit être versée intégralement sur les périodes concernées (mercredi et week-end compris) !

Nous pouvons encore bloquer l'inspecteur d'académie du Rhône dans ses funestes projets !



Avec le SNUDI FO 69 nous défendons nos revendications :

- **NON** à la fusion des 1300 ZIL / Brigade REP+ et TZR ; les remplacements courts doivent être assurés
- **RESPECT** des 18 demi-journées de formation et concertation et du décret n° 2014-942 du 20 août 2014 et de la continuité et du suivi sur les mêmes classes qui sont permis par les ZBF
- **REVALORISATION** des ISSR ;
- **MAINTIEN** des spécificités ZIL, Brigade et ZBF ;
- **NON** à la mise en place d'ARIA+ prétexte à la disparition des ZBF ;
- **PRISE EN COMPTE** des ASA pour les remplaçants rattachés aux écoles qui y donne droit.

Une délégation du SNUDI FO 69 sera reçue le lundi 13 octobre 2025 par l'inspecteur d'académie. Elle portera les signatures de cette pétition avant de déterminer le moyen de poursuivre le rapport de force pour gagner

NOM	Prénom	Ecole / Commune	Fonction	Signature

Pétition à renvoyer par mail : fo.snudi69@gmail.com